

AVIS DE RECRUTEMENT

La COMMUNE D'ESTINNES

Recherche pour son Service « Cadre de Vie » et Service Technique Un(e)

ECO-PASSEUR ET CONSEILLER EN PREVENTION.

Niveau d'étude : Diplôme Universitaire à orientation technique (construction) :
Ingénieur architecte, Ingénieur civil en construction, Ingénieur industriel en construction,
Architecte ou baccalauréat en construction - certificateur PEB et diplôme de Conseiller en
Prévention et Sécurité (niveau 1 ou 2).

Missions : liées à l'énergie (PEB), au logement, à la prévention - sécurité et au bien-être au
travail. La description de fonction précise est consultable sur le site internet de la Commune et
sur www.jobsrégions.be.

Régime de travail : contrat à durée déterminée - temps plein (mi-temps éco-passeur, mi-
temps conseiller en prévention).

Conditions :

- Jouir des droits civils et politiques ; Etre de bonne conduite, vie et mœurs ;
- Etre ressortissant de l'U.E. ou de l'Espace économique européen et de la Suisse ;
- Posséder le permis de conduire B et un véhicule ;
- Etre titulaire du passeport APE.

Candidatures :

- motivées et accompagnées d'un CV détaillé, d'une copie du diplôme, du passeport APE et
ultérieurement d'un extrait de casier judiciaire (remis au plus tard le jour de l'engagement).
- à envoyer par courrier (date de la poste faisant foi) ou par courriel pour le **24/11/2014** au
plus tard à l'adresse indiquée ci-dessous :

*A l'attention du Collège communal
De et à 7120 ESTINNES*

Courriel : college@estinnes.be

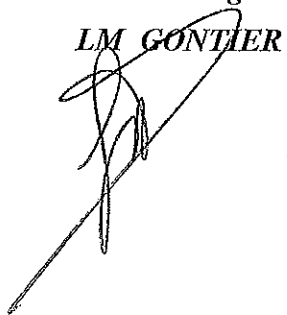
Pour tout renseignement complémentaire : Service du Personnel (064/ 311 329) ou sur le site
internet de la Commune (estinnes.be).

Estinnes, le 22/10/2014

PAR LE COLLEGE COMMUNAL,

La Directrice générale ff,

LM GONTIER



La Bourgmestre,

A. TOURNEUR



Recrutement d'un « Eco-passeur » et « Conseiller en prévention »

DESCRIPTION DE FONCTION :

L'éco-passeur est intégré au Service Cadre de Vie dont les compétences principales sont l'urbanisme, l'environnement, l'énergie, la mobilité et la propreté publique pour un ½ temps.

Au sein d'une équipe de 5 personnes, l'éco-passeur est amené à assumer les missions suivantes :

Description des tâches :

Mission énergie :

- Permanences à destination des citoyens dans un but d'information quant aux différentes primes en matière d'énergie et quant à l'utilisation rationnelle de l'énergie de manière générale.

- Mission PEB :

- * Le contrôle du respect des normes en matière de performance énergétique des permis d'urbanisme et plus généralement des dispositions du CWATUPE ayant trait à la performance énergétique des bâtiments.
- * La formation à la certification des bâtiments publics et la certification des bâtiments communaux en collaboration avec le Responsable Energie de la Commune.
- * Le développement d'un Plan Local pour l'Energie (1^{ère} phase : Etat des lieux énergétique des bâtiments publics et privés communaux).

Mission logement :

- En tant qu'enquêteur communal agréé par la Wallonie :
- * La recherche et le constat du non-respect des critères de salubrité des logements et de la présence de détecteurs d'incendie ;
- * La délivrance et le respect des conditions du permis de location ;
- * Lors de la fermeture de logements pour non respect des critères de salubrité, la mise en contact avec les opérateurs immobiliers présents sur le territoire de la commune et les occupants de ces logements, en vue de leur relogement.
- Le suivi des mesures liées à la convention « Plan d'action pluriannuel relatif à l'habitat permanent dans les équipes touristiques ».
- Diffusion de toutes informations nécessaires au titulaire de droits réels quant à la mise à disposition en gestion ou en location de l'immeuble inoccupé par les opérateurs

publics et dans la facilitation des prises de contact avec ceux-ci en matière de taxation des immeubles inoccupés de moins de 5.000 m².

- Information du public sur les questions énergétiques des bâtiments
- Expertises des immeubles (diagnostic simplifié du logement, priorités des travaux, bilan/état des lieux du bâtiment).
- Montage du dossier financier et administratif de l'opération pour l'ensemble des démarches nécessaires à l'obtention des incitants existants et l'établissement d'un « passeport » du bâtiment.
- Accompagnement des intéressés tout au long du projet et du chantier pour le choix des techniques et matériaux, voire même d'un réseau de prestataires (label).

Pour l'autre ½ temps, l'agent exerce la fonction de conseiller en prévention et sécurité au sein du Service Technique.

Description des tâches :

- Assurer la responsabilité du service interne de prévention et sécurité au travail ;
- Assister et conseiller les autorités communales dans leur politique en matière de prévention et de sécurité, bien-être au travail ;
- Elaborer des analyses des risques : identifier les dangers, donner un avis sur les résultats de l'analyse de risques et proposer des mesures, formuler des propositions à propos du plan quinquennal de prévention et du plan annuel d'action ;
- Participer à l'étude des facteurs et causes d'accidents, incidents et accidents graves et formuler des mesures de prévention ;
- Inspecter d'initiative les lieux et postes de travail, accompagner les intervenants externes (Inspection, Médecine du travail) ;
- Participer à l'analyse des causes de maladies professionnelles, collaborer à l'étude de la charge de travail, ergonomie, facteurs psychosociaux ;
- Donner un avis sur l'organisation des lieux et postes de travail, des facteurs environnementaux, équipements de travail et équipements individuels ;
- Aider à la sécurité technique (sécurité au niveau de l'installation électrique, des machines et des risques d'incendie) ;
- Rédiger et élaborer des procédures organisationnelles en matière de sécurité, d'hygiène ;
- Participer activement et assurer la communication interne sur tout projet, mesure ou moyen concernant le bien-être au travail ;
- Participer à l'élaboration des procédures d'urgence internes et à l'application des mesures à suivre en cas de danger grave et imminent, organiser des exercices d'évacuation des bâtiments ;
- Organiser l'information et la formation des travailleurs en matière de sécurité et de bien-être au travail ;
- Elaborer et veiller à la tenue d'un registre de sécurité par sites communaux ;
- Participer aux réunions du SIPPT, établir les rapports mensuels et annuels de ces réunions ;

- Remettre un avis lors de la conception de nouvelles installations ou extensions de bâtiments communaux ;
- Gérer les dossiers « sécurité » pour l'organisation d'évènements ;
- Collaborer à la gestion de la PLANU.

DIPLÔME :

Niveau d'étude :

- Diplôme Universitaire à orientation technique :
Ingénieur architecte, Ingénieur civil en construction, Ingénieur industriel en construction, Architecte.
ou baccalauréat en construction - certificateur PEB
ET
- Diplôme de Conseiller en Prévention et Sécurité – niveau 1 ou 2.

PROFIL :

Connaissances

- Une expérience (ou formation complémentaire) dans le domaine de la PEB est nécessaire ; Maîtrise des nouvelles dispositions en matière énergétiques ;
- Une expérience dans le domaine de la Prévention constitue un atout ; Maîtrise des dispositions en la matière ;
- Une expérience professionnelle dans le fonctionnement d'une administration communale constitue un atout ; Connaissance élémentaire des dispositions du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;
- Une formation complémentaire le domaine de l'énergie et/ou de la prévention-sécurité constitue un atout ;

Savoir-être

- Vous êtes doté d'un esprit d'analyse et de synthèse ;
- Vous êtes capable de travailler seul ainsi qu'en équipe et vous possédez une capacité d'adaptation aux nouvelles situations ;
- Vous êtes enthousiaste et dynamique, vous avez une ouverture au dialogue et un bon contact avec le public ainsi que des aptitudes communicationnelles spécifiques au secteur de la Sécurité et du bien-être au travail ;
- Vous disposez d'un esprit orienté « solutions/résultats » ;
- Vous êtes rigoureux, méthodique et organisé ;
- Vous êtes orienté « service public » ;

Compétences

- Vous disposez de bonnes capacités rédactionnelles et d'une orthographe irréprochable ;
- Vous êtes polyvalent et disponible pour participer ponctuellement à des réunions en dehors des heures habituelles de service ;
- Vous êtes capable de lire et décoder des plans ;

- Vous maîtrisez les outils informatiques (Suite Office, Autocad, logiciel PEB, cartographie) ;

CONDITIONS :

- Jouir des droits civils et politiques ; Etre de bonne conduite, vie et mœurs ;
- Etre ressortissant de l'U.E. ou de l'Espace économique européen et de la Suisse ;
- Posséder le permis de conduire B et un véhicule ;
- Posséder le Passeport APE.

EPREUVES :

Une préparation écrite et un entretien afin d'évaluer les connaissances et compétences du candidat en lien avec la description de fonction. L'épreuve de sélection écrite et orale se déroulera en date du 08/12/2014.

CANDIDATURE :

Les candidatures motivées accompagnées d'un CV détaillé, d'une copie du diplôme et du passeport APE et, ultérieurement, un extrait de casier judiciaire (modèle 1) récent sont à envoyer par courrier (date de la poste faisant foi) ou par courriel pour le **24/11/2014** au plus tard à l'adresse indiquée ci-dessous :

ADMINISTRATION COMMUNALE D'ESTINNES
A l'attention du Collège communal
Chaussée Brunehaut 232
7120 ESTINNES

Courriel : college@estinnes.be

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès du service du personnel :
☎ 064/311-329 Personnes de contact : BIONDI Marie-Louise - MUSIN Patricia.